

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

**Séance ordinaire  
13 Janvier 2020**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 13 janvier 2020, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Madame Lise Lebel  
Madame Nicole Després  
Madame Denyse Leduc  
Monsieur Langis Proulx  
Monsieur René Morin  
Monsieur Lawrence Brisson

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

5 personnes assistent à ladite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenu et la bonne année à tous, le public, aux membres du conseil et à la directrice. Un moment de silence est demandé.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution No 001-20**

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DÉCEMBRE 2019

**Résolution No 002-20**

Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 02 décembre 2019 ainsi que les deux procès-verbaux extraordinaire du 12 décembre et deux du 16 décembre 2019. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2019.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

**Résolution No 003-20**

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....  
Nadia Lavoie  
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Lawrence Brisson, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement:

DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2019

Alarme 911 Rimouski/ Loisirs :	19.49\$
Dépenses incompressibles (par Accès-D):	5 479.82\$
Dépenses incompressibles (par chèque):	155 085.09\$
Dépenses compressibles :	37 226.62\$
Frais fixes opération entreprise :	61.25\$
Int. Prêt No2 TECQ 2014-2018 :	184.37\$
Int. Prêt No4 Réseau d'égout :	193.02\$
Paiement/ RCAP :	161.75\$
Remises Fédérales/Provinciales Novembre 2019 :	7 909.82\$
Salaires des employés :	10 250.77\$
<b>Total des dépenses pour décembre 2019 :</b>	<b>216 572.00\$</b>

REVENUS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Arrondissement :	0.03\$
Fête d'automne :	293.00\$
Intérêts-arrière de taxes :	181.21\$
Location Centre des Loisirs :	150.00\$
Mutation :	58.00\$
Photocopies :	16.10\$
Redevance éolienne :	3 329.00\$
Subvention Fonds Vert :	1 732.07\$
Subvention Préco (Traitement des eaux usées) :	32 249.00\$
Subvention Sport et Loisirs :	163.00\$
Taxes d'accise :	219 912.08\$
Taxes foncières générales :	2 425.34\$
<b>Total des revenus pour décembre 2019 :</b>	<b>260 508.83\$</b>

**Solde en banque au 31 décembre 2019 :** -46.25\$

**Solde en banque dans crédit variable :** 15 453.18\$

DEMANDE D'APPUI ET DE DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

**Résolution No 004-20**

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

**CONSIDÉRANT QUE** des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants;

- a) La capacité de payer des municipalités;
- b) L'accès difficile aux programmes existants;
- c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- d) La pérennité des infrastructures.

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Langis Proulx, **IL EST**

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**POUR: 5**

**CONTRE: 1**

**QUE** la municipalité de La Trinité-des-Monts appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

**QUE** la municipalité de La Trinité-des-Monts participe activement à la demande pour la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants:

- e) La capacité de payer des municipalités;
- f) L'accès difficile aux programmes existants;
- g) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
- h) La pérennité des infrastructures.

**QUE** cette demande soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Transports avec copie au député, Harold Lebel afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires;

**QUE** le maire soit autorisé à signer les documents requis à cette fin.

PROJET DE LOI NO #48 (FISCALITÉ AGRICOLE)

**Résolution No 005-20**

**CONSIDÉRANT** le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

**IL EST PROPOSÉ PAR Lawrence Brisson**

**APPUYÉ PAR Denyse Leduc**

**QUE** la municipalité de La Trinité-des-Monts:

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre régionale, Mme Marie-Ève Proulx, aux députés M. Harold Lebel, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h30 à 19h31.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée n'a aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 20h03 à 20h08.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE  
**Résolution No 006-20**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par René Morin que la séance soit levée. Il est 20h21.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 03 FÉVRIER 2020

.....  
Yves Detroz, Maire

.....  
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.